

NEWSLETTER PPAM BIO



N°4 / Avril 2023

Actualités

Retours de la commission PPAM Bio de la FNAB, du 26 avril 2023 : échos des régions

- Météo/ production (automne – hiver) :

> Une sortie d'hiver difficile ; des impacts de la sécheresse 2022 qui continuent à se faire ressentir (pertes en thym citron, hélichryse en NA) + un manque de pluie hivernale dans plusieurs régions qui génère des appréhensions pour l'été 2023 (Grand-Est, Ile-de-France, PACA)

> Des problèmes de contamination des cultures au prosulfocarbe (Bourgogne Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine) + alcaloïdes + ocratoxine A (mycotoxine / stockage)

> Des tensions de disponibilité de certaines plantes en cueillette (arnica surtout, dans les Vosges et le Massif central) qui devraient être mises en culture

- Conjoncture marché (ressenti dans les régions) :

> Une demande en baisse en circuits longs avec certains gros clients historiques qui rencontrent des difficultés (Jardin BIO, Nature et Découvertes...) ; des répercussions sur les coopératives (AuRA, Bio Franche Comté, Nouvelle Aquitaine) ; des huiles essentielles qui ne s'écoulent pas en PACA. Des linéaires qui se réduisent au profit de marques distributeurs (Biocoop) au détriment des producteurs locaux

> En demi-gros, des acheteurs qui tardent à enlever leurs commandes

> En circuits courts, des situations variées mais des tensions qui apparaissent dans plusieurs régions (PACA, Occitanie, Bio Franche Comté, Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France) ; les producteurs commencent à ressentir parfois une certaine concurrence entre eux

> Vrai besoin pour les producteurs de revoir ou ajuster leur stratégie commerciale (cf. formation en PdL avec William Mairesse) >> du coup, nous en prévoyons une en Poitou-Charentes, ainsi qu'une formation sur le calcul du prix de revient visant à affiner la proposition commerciale. Nous prévoyons enfin une formation en visio sur la vente de plantes en pharmacie, avec Célia Despax qui travaille sur le sujet pour le syndicat Simples.

Synthèse bilan 2022 des marchés PPAM en magasins bio

(source : conseil spécialisé de France Agrimer de février 2023)

- Le marché des produits bio est en forte baisse en 2022. Cause : inflation / concurrence avec d'autres labels et d'autres offres de valeurs (produits locaux non bio). Grande concurrence entre les magasins bio et la GMS

- Selon les données issues du panel « Bio analytic » :

- HE: format unitaire principalement stable 2017-2019, ++ en 2020, retour au niveau 2019 en 2021, -16,6% en 2022. Même évolution pour les principales HE : tea tree, lavande, menthe poivrée, eucalyptus radié, ravinsara. Baisse sur toutes les HE en 2022
- Tisanes : en grande partie mélanges en infusettes ; marché estimé à 36,6 millions € en 2022, soit -22% par rapport à 2021 et -18% /2019. Baisse en volumes pour toutes les plantes vendues en simples
- Epices et aromates : marché 15,4 millions € -15,7% en 2022 vs 2021. 245 T en 2022.



Projet d'Interprofession PPAM : où en est-on ?

Etude de faisabilité d'un projet d'interprofession PPAM réalisée en 2022 par Phytolia (Nadine Le Duc)

- Des objectifs communs définis*
- Un schéma d'organisation de l'interpro proposé, avec une partie amont et une partie aval, et, au sein de la partie amont, deux collèges : productions « industrielles » (mise en marché circuits longs / secteur industriel majoritaire) et « artisanales » (mise en marché circuits courts majoritaire). La partie aval « transformation » est représentée par 3 collèges : collège « produits de santé pour l'humain », compléments et arômes alimentaires, plantes à infusion », collège « cosmétiques », collège « produits de santé pour les animaux »
- Une place transversale envisagée pour les syndicats généralistes – dont la FNAB dont les rôles/ poids restent à éclaircir
- Un financement a priori requis pour la structuration et le lancement de l'interpro, pour l'instant sollicité auprès des syndicats de l'aval
- Des questions qui demeurent et une position FNAB à éclaircir : la bio peu représentée dans les circuits longs ; pourquoi l'usage médicinal n'est-il pas représenté en aval ; cette segmentation de collèges industriel/artisanal ne correspond pas à la réalité de certaines organisations qui ont des membres dans les deux (AFC, FNAB...) ; financement interpro repose normalement sur CVO payées par ceux qui bénéficient du commerce de la production, pas par les syndicats ...

* Des objectifs partagés par les acteurs, donnant sens à la démarche :

- Représenter et défendre les intérêts des professionnels de la filière, notamment auprès des pouvoirs publics, en portant collectivement des sujets communs, par exemple la réglementation
- Créer un observatoire et disposer d'indicateurs économiques qui nous permettront d'être très réactifs pour défendre les intérêts de la filière lors de crise ou lors d'une négociation sur les conséquences d'une nouvelle réglementation
- Avoir du poids, être visible auprès des pouvoirs publics, de l'Europe, notamment pour obtenir des financements publics : l'Etat demande un interlocuteur unique pour obtenir des fonds pour la recherche (passage obligé)
- Favoriser et coordonner les relations entre les différents collèges de la filière pour servir l'intérêt général (se connaître, dialoguer...)
- Et aussi : Mener des études et une veille utile à tous ; Faire connaître la filière (actions de promotion et de communication) ; Défendre, développer la filière française dans le cadre de la concurrence internationale

Actus des PPAM en circuits courts (issues de Simples et de la FPH)

- Travail sur une base de données à destination des paysans herboristes pour faciliter l'utilisation et la nécessaire justification bibliographique des « allégations en attentes » (**décret DGCCRF : communication autorisée à condition de présenter la biblio qui en découle**) : travail effectué en 2022-2023 sur 80 plantes grâce à un financement France Agrimer ; prolongement du travail en 2023/2024 envisagé, via un nouveau dépôt de projet France Agrimer, sur plus de plantes et de nouvelles formes galéniques (HE, hydrolats, alcoolatures, gemmo...). Personne en charge du dossier : Jean-Baptiste Gallé.
- Dépôt du titre de paysan.ne.s-herboristes au Répertoire National des Certifications Professionnelles : France Compétences a demandé des compléments et précisions au dossier déposé. Automne/ hiver 2023 : démarrage de formations longues dans deux CFPPA (Montmorot et Nyons) et organisation de formations courtes en vue de la VAE pour les paysans en activité
- Travail sur approvisionnement des pharmacies d'officine par les producteurs en circuits courts (financement France Agrimer): enquête auprès des pharmacies et paysans menée par Célia Despax. Résultats de l'enquête à venir en septembre Une deuxième étape à ce travail est prévue, Simples recherche des financements pour la mettre en œuvre. L'enjeu est d'avoir un support pour aller à la rencontre des pharmaciens.
- 2023-2024 : projet de nouveau guide de la réglementation édité par Simples, accessible en ligne et avec mise à jour. (Demande de financement en cours).



Synthèse de l'enquête FNAB « PPAM et changement climatique »

Cette enquête a été mise en place pour mieux connaître les impacts et adaptations au changement climatique chez les producteurs-rice-s de PPAM du réseau. Elle a été menée entre le 28 septembre et le 19 décembre 2022

- 25 réponses reçues, 8 régions représentées
 - Un fort impact de la sécheresse 2022 dans toutes les régions ayant généré un stress hydrique important et des perturbations du cycle des plantes
 - Un très grand nombre de PPAM impactées, particulièrement celles nécessitant de l'eau, les fleurs, les cueillettes sauvages, les plantes adaptées à un climat « nordique »
 - Peu d'effets « favorables » du changement climatique constatés, excepté certaines situations dans le Nord de la France
 - Des pratiques d'adaptation au changement climatique mises en place par un grand nombre de producteurs-rice-s de PPAM : optimisation ou mise en place de l'irrigation, paillage/ mulchage, décalage des dates de semis ou plantation, agroforesterie, choix d'espèces plus résistantes...
 - Des questions qui restent aujourd'hui sans réponse et/ou des besoins de renforcer les actions ou connaissances sur : gestion de l'eau, irrigation, prévisions météo, gestion des calendriers et des itinéraires techniques en fonction de l'aléa climatique, cas spécifique et complexe de la cueillette
- > La FNAB va creuser l'idée d'un projet de recherche maraîchage/ PPAM sur la validation ou la diffusion de leviers agronomiques permettant une meilleure résilience au changement climatique, notamment les paillages/ couverture de sol et le levier variétal

Portrait : GAEC La Belle Plante en Auvergne, ou comment utiliser l'énergie solaire pour sécher ses plantes

Le GAEC la Belle Plante a démarré son activité de PPAM et maraîchage en 2013 à Blot-l'Église dans le Puy-de-Dôme. Les 3 associés, William, Alexandre et Céline, commercialisent la majorité de leurs plantes via la SICARAPPAM, coopérative basée dans le Puy-de-Dôme, et ont développé une gamme d'infusettes en vente directe. Si la cueillette constitue leur principale activité, ils cultivent également une dizaine de plantes et des légumes.

Avant la constitution du GAEC, Alexandre et William ont exercé leur activité de cueilleurs au sein de leurs microentreprises pendant une dizaine d'années. Ils séchaient leurs plantes dans un hangar métallique étroit où le stockage et la circulation devenaient difficiles. Lors de la création du GAEC et dans le cadre de leur DJA, ils ont opté pour la construction d'un bâtiment bois offrant suffisamment d'espace pour le stockage des plantes et du matériel, pour le séchage et pour un bureau.

« Nous nous sommes inspiré des séchoirs à foin à lame d'air suisses et franc-comtois pour sécher nos plantes. Nous avons alors eu l'idée de construire une serre sur le toit du bâtiment pour des raisons de gain de place. Il s'agit d'une serre classique, avec 4 tirefonds insérés tous les mètres dans le bâtiment pour assurer la résistance au vent. Une fois le bâtiment construit, le montage de la serre nous a pris une semaine à deux. »

Les 288 m² de serre permettent de chauffer l'air qui est directement récupéré dans les 4 séchoirs grâce aux ventilateurs, ce qui permet une économie d'énergie non négligeable. La température oscille entre 10 et 20°C au-dessus des températures extérieures. La serre n'est pas totalement hermétique et possède une ouverture de chaque côté pour réguler la température en été. Un système de trappe dans le toit du bâtiment permet d'éviter de devoir monter régulièrement sur le toit.





« La serre ne nécessite pas d'entretien particulier. Il faudra prévoir de changer la bâche d'ici 8 ou 10 ans. Le principal risque, c'est la grêle, et ce n'est pas couvert par les assurances. Nous avons eu plusieurs averses de grêle depuis son installation mais pas de dégâts constatés. La serre est en fonctionnement depuis un an et nous estimons l'économie financière à environ 5000 € sur la facture d'électricité. La seule difficulté constatée, c'est l'infiltration d'eau par les pignons. Pour l'instant, nous solutionnons cela avec du scotch pare-vapeur mais il faudra prévoir à moyen terme une étanchéité du toit du bâtiment. Nous sommes très satisfaits du résultat obtenu. Nous réfléchissons désormais à installer une éolienne pour l'alimentation électrique du bâtiment ».

Coût du projet

Bâtiment : 190 000 €

Serre : 10 000 €

Aide diversification = 60 000 €

Caractéristiques techniques serre et séchoirs

Dimensions serre : 30 m x 9,60 m (hauteur max 4 m)

3 séchoirs de 2m³, chacun pourvu de 3 résistances de 3 kW

1 grand séchoir de 9m³ pour les gros volumes (5 plantes)

Article rédigé et propos recueillis par Marie Felzines, GRAB Auvergne

Agenda / Formations PPAM

En préparation pour la saison prochaine (août 2023 à septembre 2024), pas moins de 20 formations sur des thématiques variées, de la production (visite de jardins, semis-bouturage), à la commercialisation (vente en officines, stratégie commerciale, prix de revient), en passant par la transformation (séchage, distillation...) ou l'usage des produits (soin des différents systèmes humains, usages des hydrolats,...).

Et nous accueillerons comme chaque année des « pointures » du monde des PPAM : Antton Oger des jardins d'Altaïr, Jean-Baptiste Gallé, Nathalie Macé, Jean-François Roussot...

Dates à retenir dès maintenant, ouverture des inscriptions à la parution de notre catalogue de formations en juillet :

- Visite des jardins d'Altaïr le 17 août 2023 à Liorac sur Louyre en Dordogne
- Semis et bouturage en PPAM avec Nathalie Novak (pépiniériste), le 29 septembre 2023 à Melle
- Calculer son prix de revient pour faire les bons choix commerciaux avec Edouard Bouillaud le 19 octobre à Melle
- Etude des plantes des émonctoires avec Nathalie Macé les 15, 16 et 17 novembre à Melle

Divers / petites annonces

Frédéric Deboissy vous propose de venir cueillir des thym, romarins, sarriette, lavande, hélichryse, pimprenelle et autres chez lui. Contact : 06 38 34 51 45 ou deboissy.frederic@orange.fr

Prochaine Newsletter (spéciale formations): Juin 2023

